



Conseils sur une arnaque potentielle

Par **ludo8101**, le **07/01/2016** à **16:10**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je me trouve dans une situation délicate. Je vous explique mon soucis.

En mai 2015 j'ai fait l'acquisition d'une moto neuve chez un concessionnaire. Suite à la perte de mon emploi j'ai dû me séparer de ce véhicule en octobre et ce même concessionnaire m'a proposé de la mettre en dépôt vente, il m'a proposé ça comme un service où il ne prendrait donc pas de commission.

Deux semaines après, le véhicule est vendu. Il ne m'a pas appelé pour me dire que le véhicule était vendu, je me suis déplacé pour voir si il y avait eu des visites etc, et il m'a dit avoir vendu le véhicule en son nom, n'arrivant pas à me joindre sur son téléphone, première chose que je trouve louche. Je ne reçois donc aucun papier, la cession de carte grise a été faite entre le concessionnaire et le nouvel acquéreur, aucune transparence.

Soit, si je reçois l'argent il fait comme il veut mais voilà nous sommes en janvier 2016 et je n'ai toujours pas reçu le paiement.

Le concessionnaire a trouvé plusieurs raisons au temps que prend ce virement, et j'ai l'impression de me faire balader.

Première raison, le dossier aurait été mal rempli à la concession, erreur administrative et il aurait apparemment dû tout reprendre à zéro. Soit.

Deuxième fois, le virement prend du temps entre sa banque et moi, il ne comprend pas...

Troisième fois, aujourd'hui, le virement a été effectué, il a été débité mais la banque ce serait trompé et aurait envoyé le virement sur le rib d'un autre client. Il aurait fait opposition et préparerait un autre virement.

Voilà, tous les éléments sont là, que puis je faire en sachant que j'avais entière confiance en cette personne et que de ce fait je n'ai plus aucun papier?

Faisant cette vente à titre gracieux "pour me dépanner" il était difficile pour moi de mettre la pression mais là je commence à voir une arnaque potentielle...